

PLU de SALEICH

Département de la Haute-Garonne

Commune de Saleich

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

3 - Orientations d'Aménagement

Cachets et visas

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du

...

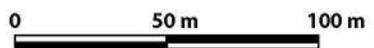
approuvant le Plan Local d'Urbanisme





L'aménagement du carrefour sera simple. Il s'agira de veiller à établir de bonnes conditions de sécurité du débouché sur la voie communale (visibilité) et de proposer un aménagement paysager en lien avec la valorisation des ruines du château.

- Zone ouverte à l'urbanisation à court et moyen termes (AU)
- Zone ouverte à l'urbanisation à long terme (AUo)



Secteur : Saleich-Château

Le village de Saleich est bipolaire puisqu'il s'organise en deux centres anciens : Saleich-Vieille et Saleich-Château. Une extension urbaine contemporaine de type lotissement s'est intercalée entre ces deux noyaux historiques, laissant à ses abords des "dents creuses".

Le Plan Local d'Urbanisme veille à ré-structurer la trame bâtie de ce quartier, tout en tirant partie du contexte paysager (vues sur l'élément patrimonial des Ruines du Château, exposition, ...) particulier de ce site.

Principes d'aménagement adaptés au site

"Esprit" à respecter (caractère opposable)
art. R.123-1, R.123-3-1 et R.123-6 du Code de l'Urbanisme

- Centralité (commerces, services, équipements) à préserver**
il s'agit de revitaliser l'activité de la commune
- Ruines du Château et son écrin de verdure, préservé et valorisé au titre de la Loi Paysage** (article L.123-1.7° du Code de l'Urbanisme : voir Règlement de Zonage)
- Mise en scène des vues et du patrimoine**
- Création et sécurisation de carrefour**
afin de fluidifier et sécuriser le trafic résidentiel
- Création de liaisons internes**
voies de desserte routière
- Zone préférentielle d'implantation des nouvelles constructions**, établie en fonction du relief et des vues à préserver
- Zone préférentielle aménagée en jardin ou espace libre**
afin d'aérer le tissu urbain, de ménager des transitions douces entre "campagne" environnante et îlots bâtis
- Création de liaisons inter/intra-quartier**
cheminements (piétons, cycles) permettant de circuler au sein du quartier et au-delà, dans le but de créer des liens (liens "humains", liens avec le paysage, commodité de déplacement, ...)
- Gestion des eaux pluviales : fossés, noues, ...**